



INJUSTICE !

La loi qui acte l'intégration de notre formation dans le système LMD devait aboutir à la création du nouveau corps en A pour toute la profession. Or seule la FPH a sorti son décret d'application !

C'est pourtant le SNICS-FSU qui a saisi N. Sarkozy et c'est auprès du SNICS qu'il a pris cet engagement écrit qui a été rappelé dans l'avis de présentation de la loi à l'Assemblée nationale. Malgré l'engagement du Ministère pour l'ouverture immédiate des négociations sur la catégorie A, suite à nos manifestations unitaires du 23 mars et du 9 décembre 2010, il a fallu que le SNICS interpelle sans relâche le Ministère sur l'impossibilité de recruter dès septembre 2011 et sur la situation de nos collègues en détachement, pour que le Ministre donne son accord à la diffusion en janvier du courrier précisant que leur exercice à l'EN se poursuit et que le décret sortira au cours du 1er semestre 2011. Nos collègues en détachement et les lauréats du concours seront donc en A.

**Mais le Ministère ne prévoit pas l'accès en A d'emblée
pour l'ensemble des collègues exerçant déjà à l'Education nationale !!!**

REVALORISATION EN CATEGORIE A TYPE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Outre la responsabilité d'ordre légal et réglementaire propre à la profession infirmière qui renvoie de fait à sa nécessaire reconnaissance statutaire en A, notre place au sein de l'équipe éducative exige le même niveau de reconnaissance qui est accordée à ses membres,
c'est-à dire la grille salariale du A type (identique à celle des enseignants et CPE).

BATTONS-NOUS POUR L'OBTENIR POUR TOUS !

MOBILISATION !

Toutes et tous dans l'action !

CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE

MARDI 29 MARS 2011

A la Bourse du travail

Départ manifestation à 13H au Métro Odéon